

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF1221

AMENDEMENT

présenté par

Mme Sandrine Rousseau, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, M. Arnaud Bonnet, M. Lahais, Mme Sas, M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoès, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	4 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	4 000 000	0
TOTAUX	4 000 000	4 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec cet amendement, le groupe Écologiste et Social souhaite que l'État assume pleinement ses responsabilités historiques et sanitaires sur la question du chlordécone, en renforçant les moyens alloués au plan Chlordécone.

Pendant des décennies, l'insecticide chlordécone a été utilisé dans la culture de bananes et a intoxiqué la quasi-totalité de la population antillaise. Pourtant, dès 1974, en Martinique, des grèves lourdement réprimées demandaient l'arrêt de l'utilisation du Képone [un des noms commerciaux du chlordécone]. Alors que le chlordécone est interdit aux USA en 1979 (l'OMS le considère comme cancérigène possible la même année), il ne le sera qu'en 1990 en France. Une dérogation l'autorise 3 ans de plus aux Antilles.

Résultat : plus de 90 % de la population adulte en Guadeloupe et en Martinique serait actuellement contaminée par ce pesticide. Les populations antillaises présentent aujourd'hui un taux d'incidence du cancer de la prostate parmi les plus élevés au monde.

Le chlordécone a ainsi infiltré et pollué durablement les sols mais aussi l'eau. La molécule étant très persistante dans l'environnement – jusqu'à sept cents ans -, le chlordécone continuera de rendre malade les populations antillaises pendant de nombreuses années

Le rapport sénatorial « L'impact de l'utilisation de la chlordécone aux Antilles françaises » publié en février 2023 préconise non seulement de renforcer les recherches sur les outils de remédiation et sur les impacts sanitaires mais aussi de soutenir les thématiques comme les impacts de la chlordécone sur la biodiversité, ses effets cocktail avec d'autres produits phytosanitaires utilisés aux

Antilles (le Glyphosate par exemple). Il souligne également l'importance de renforcer la communication à destination des populations.

Enfin, il est indispensable d'intégrer pleinement la dimension de genre dans les politiques publiques liées au chlordécone. Les femmes antillaises ont été particulièrement touchées par cette pollution : souvent employées sans déclaration dans les bananeraies, elles ne bénéficient ni d'une juste retraite ni d'une reconnaissance de leur exposition. Elles subissent pourtant de lourdes conséquences sanitaires de l'exposition au chlordécone, notamment des cancers du sein, de l'utérus ou de l'estomac, ainsi que des cas d'endométriose. Une étude très récente, publiée le 16 octobre 2025 dans la revue *Environment Health* révèle que les femmes les plus exposées au chlordécone ont 25 % moins de chances de tomber enceinte au cours d'un cycle menstruel.

Cet amendement du groupe écologiste et social vise donc à renforcer la recherche scientifique, la prise en charge médicale, la reconnaissance et l'indemnisation des victimes, tout en intégrant une approche spécifique aux femmes dans la politique de réparation et de santé environnementale menée par l'État.

Afin de garantir la recevabilité financière des amendements, il est proposé les mouvements de crédits suivants :

– abonder de 4 millions d'euros, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, l'action 8 « volet territorialisé du plan national d'action chlordécone » du programme 162 « Interventions territoriales de l'État ».

– minorer de 4 millions d'euros, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, l'action 7 « Urbanisme et aménagement » du programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ».

Néanmoins, l'intention de cet amendement n'est cependant pas de réduire les moyens affectés à ce programme, les auteurs de cet amendement appelant le Gouvernement à lever le gage.